10: Thoré MS37 Senegal

BULLETIN
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE

ANNÉE 1962
TOME VINGT-QUATRIÈME

SÉRIE B, SCIENCES HUMAINES

DAKAR, IFAN

[Title Page]

10: Thoré MS37 Senegal

Bulletin de l'I. F. A. N.
T. XXIV, sér. B, nos 1-2, 1962.

[7155]

Dagoudane-Pikine.
Étude démographique et sociologique

par L. THORÉ.

Au km 13 de la grande route Dakar-Rufisque, s'élève perpendiculairement à celle-ci une voie latérale, avec un écriteau qui porte la mention : Dagoudane-Pikine. Deux cents mètres plus loin, juste après l'église située sur la gauche, la route bifurque, et la branche de droite après être passée entre deux stations d'essence, se divise à son tour en deux. Ces trois routes, après avoir décrit quelques méandres plus ou moins sinueux, prennent la direction nord-ouest et traversent l'agglomération de bout en bout, la route de l'est et la route de l'ouest étant symétriques par rapport à celle du centre.

Vue d'avion, l'agglomération a, grosso modo, la forme d'un grand rectangle posé à plat, dont la longueur mesure 2 km, et la largeur médiane 1 240 mètres. Cette impression de platitude est trompeuse, car le sol est légèrement vallonné, et la 2 CV qui se risque dans les rues transversales peut faire la désagréable expérience de ne pouvoir remonter certaines pentes sableuses. Très schématiquement le terrain se présente ainsi : les deux rues du centre et celle de l'ouest s'allongent sur le sommet d'une dune, avec une dépression entre les deux. A l'ouest de la rue Ouest le terrain descend légèrement puis remonte avant de s'abaisser sur les Niayes. La rue de l'Est par contre est située à mi-pente d'une dune dont le sommet se trouve du côté de la rue du centre et séparé de celle-ci par une dépression qui se creuse de plus en plus à mesure qu'on roule vers le nord. Enfin, à l'est, le terrain remonte légèrement avant la voie ferrée qui longe Pikine et la délimite à l'est. Au nord, c'est — ou plutôt c'était car le terrain était déjà en partie loti en 1960, date de l'enquête — la route des Niayes qui forme la ligne de démarcation, et à l'ouest les Niayes elles-mêmes.

10: Thoré MS37 Senegal

Quant au sud, à part les hangars de l'ICOTAF pour la partie est, il n'y a pas de frontière nette.

Au visiteur qui parcourt l'agglomération pour la première fois, Pikine laisse une impression contradictoire : d'abord d'uniformité et de monotonie. Sans doute est-il facile de s'orienter une fois qu'on a saisi le principe du découpage de la ville en 4 tronçons par les trois axes routiers, de même qu'il est aisé d'aligner sur chacun des deux axes extrêmes les principaux points de repère : sur la route ouest, la maison Chavanel en face du premier marché, puis le commissariat, la mosquée, et sur la gauche, à mi-chemin, le

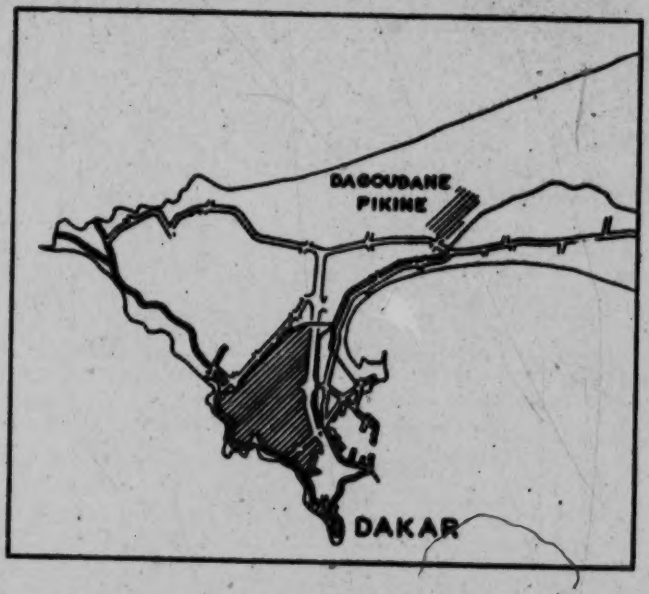

grand marché, avec, pour terminer, le bloc qui abrite le cinéma El-Karim et un commerce ; sur la route est à droite, le commerce du Syrien, puis après les tournants la cité dite de l'ICOTAF, parce qu'elle est contiguë aux terrains occupés par l'usine, un long espace encore inoccupé, avec pour finir sur la gauche, d'abord le cinéma El-Hilal, et quelque 200 m plus loin la deuxième cité dite de la Pépinière. Sur la route du centre, par contre, aucune construction notable, simplement vers le milieu, deux grands espaces vagues de part et d'autre de la route, avec un terrain de sport sur la droite. Mais si l'on quitte les rues principales, les repères dispa-

10: Thoré MS37 Senegal

raissent, toutes les parcelles se ressemblent, les carrefours à angle succèdent aux carrefours, les constructions en bois s'allongent les unes à la suite des autres, différentes et cependant semblables. Le contraste est donc grand entre Pikine et les quartiers dakarois dits irréguliers, de Wakhinane ou de Baye Gayndé : on se perd facilement dans les deux cas ; dans le second c'est à cause du fouillis désordonné des ruelles qui serpentent dans tous les sens, tandis que dans le premier c'est à cause de la régularité géométrique des rues et de l'alignement à peu près correct des clôtures et des murs, qui finissent par effacer toute originalité et tout signe distinctif. Impossible d'autre part de rapprocher Pikine de la Médina ou des quartiers neufs. Ici les rues sont bitumées, parfois éclairées, l'électricité est fréquente à la fenêtre des maisons, et le dur l'emporte de loin sur la baraque en bois. Là au contraire, seuls les grands axes sont goudronnés, ailleurs le sable est roi ; et si, mises à part les deux cités, on trouve ça et là quelques constructions en dur, l'immense majorité des cases sont en bois, parfois en paille. Village, bidonville, ville ? on ne sait que répondre à cette question. En outre, un autre contraste, auquel il a déjà été fait allusion, vient la compliquer : la différence qui sépare les deux cités de l'ICOTAF et de la Pépinière d'une part, et les autres quartiers pikinois d'autre part. Les premières sont en effet comparables à Ouagouniaye ou Bopp, de sorte que cette dualité d'habitat et, par conséquent, des conditions de vie, conduit à modifier la question initiale : Pikine ne se compose-t-il pas d'une ville et d'un village ? L'agglomération pikinoise n'a-t-elle d'unité qu'artificielle ?

On est d'autant plus porté à le croire si l'on considère l'origine et l'historique de la cité. Avant 1952, Pikine n'existait pas, et à la place s'étendait la brousse avec singes, chacals, etc. Seulement cette brousse appartenait à l'État, et c'est à ces terrains domaniaux que l'on songea pour reloger les habitants des quartiers irréguliers qu'il fallait expulser de Dakar pour réaliser les travaux d'urbanisme prévus. On lotit une première tranche et on alloua une parcelle à chaque chef de famille expulsé : propriété concédée à titre précaire, mais qui peut devenir un titre définitif si l'occupant met sa parcelle en valeur en y construisant un logement en dur. Au début, les autorités ne croyaient guère à l'existence de Pikine : pas de communication facile avec Dakar, puisque l'autoroute n'existait pas encore, pas de liaison par car rapide, pas de magasins, etc. On pensait que les expulsés reviendraient occuper d'autres terrains à la périphérie de Dakar. Contre toute attente,

10: Thoré MS37 Senegal

Pikine vécut, prospéra, et s'augmenta par le même processus qui lui avait donné naissance, au point qu'aujourd'hui la parcelle, qui primitivement ne valait rien, coûte 30 à 40 000 francs. Par contre les logements que l'Office de l'Habitat a construit actuellement dans les cités sont vendus à crédit à ceux qui ont le désir et les moyens de se les procurer.

Pikine a donc pour première origine une décision administrative; c'est une agglomération qui n'a aucune tradition, aucun passé, une ville créée de toutes pièces et à une date récente. De plus ce bref rappel historique met en lumière une autre différence qui concerne le mode de peuplement : dans les cités, il est volontaire, tandis que dans les quartiers il a été plus ou moins imposé par l'administration.

Cet ensemble de traits particuliers fait de Pikine une ville très intéressante du point de vue sociologique. L'enquête qui a été menée durant le dernier semestre de l'année 1960 a poursuivi une triple fin : d'abord recueillir un certain nombre de renseignements généraux qui compléteraient ou confirmeraient ceux qui avaient déjà été rassemblés ; puis examiner dans quelle mesure la différence des conditions d'habitat engendrait ou non une différence perceptible des comportements et du style de vie, spécialement en ce qui concernait la famille ; enfin, en corrélation avec le problème précédent, étudier l'évolution des comportements familiaux en milieu urbain, et observer l'apparition de nouvelles structures familiales plus adaptées au milieu urbain que la famille traditionnelle.

Avant d'entrer dans le détail de l'analyse, exposons brièvement les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête. En fait il y en a eu deux, la première par questionnaire avec un enquêteur, la seconde par interviews auxquels il a été procédé par l'entremise d'un interprète. Comme l'un des buts était précisément d'examiner la répercussion des conditions de logement sur la réalité sociale, nous avons divisé l'échantillon en deux strates : la première comprend les deux cités de la Pépinière et de l'ICOTAF, qui constituent l'ensemble le plus important de logements construits en dur et qui forment chacune un tout — ce qui n'est pas le cas pour la cité de la Police, encore embryonnaire. (Si nous n'avons pas adjoint à cette strate la cité des T. P. du Cap-Vert, comme nous l'avions primitivement envisagé, c'est que, par suite de la mauvaise volonté de l'un des responsables, nous avons dû remplacer les 3 logements tirés par 3 autres). Sur celle-ci le tirage a été effectué au 1/10e pour obtenir un nombre suffisant de réponses. Quant à la

10: Thoré MS37 Senegal

seconde strate, elle comprend tout le reste des quartiers, et le tirage au 1/20e suffisait. La base de sondage a été fournie par le plan des lotissements, l'unité statistique étant la parcelle. Chaque parcelle fut affectée d'un numéro et le tirage effectué à l'aide d'une table de nombres au hasard. La seconde strate comprenait toutes les parcelles situées en-deçà de la route des Niayes, à l'exclusion de la dizaine d'entre elles situées au-delà et qui sont déjà occupées; au total, 5 740, ce qui a donné un échantillon de 287 parcelles. La base de sondage pour la strate des cités, a été constituée à partir des renseignements donnés par l'Office de l'Habitat, concernant les parcelles qui devaient être habitées au moment de l'enquête. Ce qui faisait 500, donc 50 dans l'échantillon ; en fait, sur ces 50 il y en avait 8 qui étaient encore vides ou pas complètement achevées : il en reste 42. Quant à la seconde phase de l'enquête, par suite de l'insuffisance des moyens mis à notre disposition, nous avons dû réduire la seconde des strates, en tirant au second degré sur l'échantillon primitif 2 parcelles sur 3. Mais le nombre de la première est demeurée intact.

Le questionnaire de la première enquête portait sur les données socio-démographiques indispensables et sur les conditions de logement ; quant aux interviews, bien que comportant un cadre déterminé, ils ont été conduits de manière très souple, de manière à donner à l'interlocuteur le maximum de liberté d'expression, et à recueillir ainsi des renseignements sur les attitudes et les opinions concernant les problèmes familiaux : éducation, dot, mariage, polygamie, etc.

Nous ne présentons pas ici le dossier complet de cette double enquête, mais simplement un certain nombre de résultats qui permettent de se faire une idée un peu plus précise de la réalité sociale à Pikine.

I. — Éléments démographiques.

La population totale de Pikine au cours de l'hivernage de 1960, compte non tenu des visiteurs et des gens de passage s'élevait à 28 780 habitants (1). La première strate compte 25 660 et la seconde 3 120 personnes. Ce chiffre appelle les remarques suivantes.

1) Pendant l'hivernage, les migrants saisonniers qui viennent travailler à Dakar durant la saison sèche, sont repartis chez eux

(1) Un test calcul d'erreur montre que la population de Pikine a 95 % de chances d'être comprise entre 26 286 et 31 274, l'écart-type étant de 1 247.

10: Thoré MS37 Senegal

pour les cultures. Il est donc probable que la population de Pikine, comme celle de Dakar, doit être plus importante pendant les mois de décembre à avril (1).

2) On entend souvent avancer des chiffres de l'ordre de 40 ou 50 000 pour la population totale de Pikine. Il semble qu'il y ait là une nette exagération, et que celle-ci ait la cause suivante : bon nombre de parcelles sont inoccupées, qu'elles soient nues ou construites mais inhabitées. Sur un échantillon de 287 parcelles, 65 étaient inoccupées, soit 22,6 %. On rencontre des terrains nus dans tous les quartiers, mais le phénomène est particulièrement sensible dans l'un des premiers quartiers de Pikine, celui de Maka-Kolobane, et, naturellement dans les nouveaux lotissements qui sont contigus à Thiaroye-Gare. Ici c'est normal, ailleurs ce l'est moins et on peut se demander si un certain nombre de propriétaires, quoique possédant déjà un logement à Dakar, n'auraient pas obtenu quand même de l'administration l'attribution de certaines parcelles. Quoi qu'il en soit, il m'a été impossible d'explorer davantage cette voie, car le sujet est tabou, et le seul fait de l'évoquer une fois ou l'autre a failli entraîner de graves préjudices pour le déroulement de l'enquête.

3) Ce chiffre confirme celui qu'avait obtenu l'enquête menée l'année précédente à la même période par le P. Martin et qui donnait un peu plus de 22 000 personnes. Un accroissement de 6 000 personnes en un an, compte tenu des lotissements faits en cours d'année, ou des constructions achevées par l'Office de l'Habitat dans les cités, n'a rien d'extraordinaire.

4) Avec ses 30 000 habitants, Pikine se classe au premier rang des agglomérations de la banlieue dakaroise, loin devant les villages traditionnels de Cambérène, Thiaroye et autres, et l'importance de sa population lui donne une place à part : ce n'est plus un village, mais une ville.

Examinons maintenant la structure par âge et par ethnie. Le tableau suivant présente la répartition des hommes et des femmes dans leurs classes d'âge et selon les ethnies ; la pyramide qui suit résume les résultats globaux.

La pyramide des âges fait apparaître deux phénomènes : d'une part l'échancrure de la classe des 15 à 19 ans. Ce trou est caractéristique de toutes les villes d'Afrique ; il tient vraisemblablement à deux causes principales : d'abord une estimation erronée de l'âge

(1) Il suffira de se reporter aux résultats de l'enquête démographique qui a eu lieu en mars 1961, pour contrôler l'exactitude de ce fait.

TABLEAU 1. — Population par sexes, âge et groupe ethnique.

TOTAL		GROUPES D'AGES	WOLOF		SÉRÈRE		TOUCOULEUR		PEUL		MAURE		BAMBARA		AUTRES		TOTAL
H	F		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
900	640	0 à 1	490	340	70	40	190	140	60	40	40	20	30	20	20	40	1 540
2 630	2 070	1 à 4	1 440	1 250	70	100	560	370	160	60	140	40	170	80	90	170	4 700
2 120	2 740	5 à 9	1 200	1 520	100	160	470	610	40	120	80	100	110	120	120	110	4 860
1 400	1 280	10 à 14	770	560	0	120	220	390	60	40	80	60	130	60	140	50	2 680
590	1 070	15 à 19	350	520	20	120	60	210	30	40	60	20	60	90	10	70	1 660
570	1 420	20 à 24	290	770	40	130	60	260	40	90	80	40	0	80	60	50	1 990
520	1 680	25 à 29	320	950	40	140	100	420	10	60	20	60	30	40	0	10	2 200
850	1 240	30 à 34	420	720	80	80	160	260	50	40	80	40	30	40	30	60	2 090
960	1 080	35 à 39	440	660	70	80	200	230	80	50	20	20	90	0	60	40	2 040
900	580	40 à 44	540	380	30	10	210	100	30	20	20	40	70	20	0	10	1 480
710	420	45 à 49	430	220	0	20	110	130	60	20	40	20	40	0	30	10	1 130
650	400	50 à 54	310	270	10	0	60	70	20	20	100	0	50	40	100	0	1 050
370	150	55 à 59	170	90	0	40	100	0	20	0	20	0	0	20	60	0	520
510	330	60 et +	310	260	20	20	100	30	20	0	0	20	20	0	40	0	840
13 680	15 100		7 480	8 510	550	1 060	2 600	3 220	680	600	780	480	830	610	760	620	28 780
28 780			15 990		1 610		5 820		1 280		1 260		1 440		1 380		

des jeunes, qui est d'ordre psycho-sociologique. Les adolescents sont ou bien des enfants, on leur donne alors moins de 15 ans — ou bien déjà considérés comme adultes, donc âgés de plus de 20 ans.

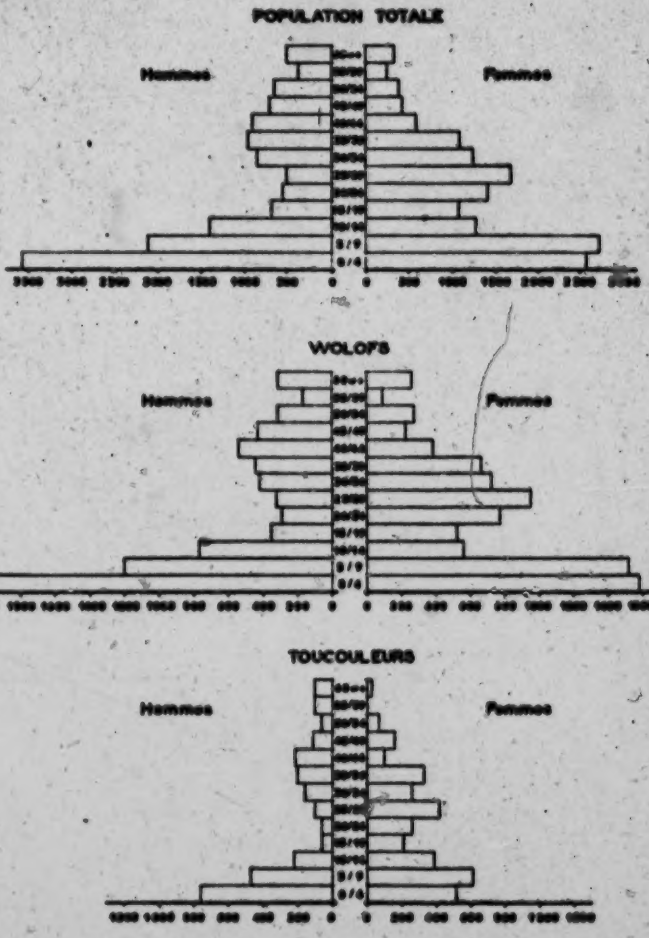

Sans gloser sur cette erreur, notons pourtant que ce fait est corrélatif d'une situation globale où la jeunesse est difficilement reconnue comme telle dans la société, et où le passage de l'enfance à l'âge adulte s'effectue sans la transition de l'adolescence.

10: Thoré MS37 Senegal

L'autre cause est d'ordre objectif : Pikine est une ville composée en bonne partie de migrants, venus de leur village, comme nous le verrons plus loin ; et l'âge le plus favorable à la migration rurale se place entre 20 et 30 ans.

L'autre phénomène nettement perceptible sur la pyramide est le renflement successif de chacun des deux côtés de la pyramide : à la ville les vieilles femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes du même âge. Malgré la possibilité d'erreurs d'appréciation de la part des intéressés, les impressions subjectives d'un enquêteur confirment ce fait : à Pikine on rencontre moins de vieilles femmes que de vieillards.

Le pourcentage des personnes âgées de plus de 60 ans est d'ailleurs faible : 3 % seulement. La population est très jeune dans son ensemble. On compte 53,6 % de moins de 20 ans, ce qui laisse 43,4 % d'adultes.

Autre fait remarquable, un léger déséquilibre du sex-ratio en faveur des femmes ; 47,5 % d'hommes contre 52,3 % de femmes. On observe la structure inverse à Dakar ; le recensement de 1955 montre que le pourcentage de femmes augmente à mesure qu'on s'éloigne du centre vers la périphérie. Ouakam, Yof, Cambérène, Thiaroye, Yembeul, Mbao comme Pikine ont une population féminine plus nombreuse que la population masculine. Seulement les premiers sont d'anciens villages, et ce fait n'y surprend pas. Au contraire l'édification de Pikine est de date très récente, et il s'agit d'une ville. Notons pour finir que dans les cités le sex-ratio est légèrement plus élevé que dans le reste des quartiers : 54 % de femmes contre 46 % d'hommes, alors qu'ailleurs on trouve 52,3 % et 47,7 %. Nous verrons plus loin si l'on peut découvrir une explication vraisemblable de ce phénomène.

Abordons maintenant les données propres à chaque ethnie. Précisons d'abord quel est le classement suivi et les raisons qui ont conduit à l'adopter. Les Lebou ont été rangés avec les Wolof en raison de leur petit nombre et aussi parce que, dans une ville de création récente, leur particularisme traditionnel n'a pas trouvé les moyens ni l'occasion de se développer comme dans les vieux villages de la presqu'île. Les quelques Sarakolé recensés ont été groupés avec les Toucouleur, en tant qu'originaires de la Vallée. Par Bambara, on comprend à la fois les Bambara proprement dits, et aussi les Khassonké. Enfin, sous la catégorie « Autres », nous avons rassemblé toutes les autres ethnies, essentiellement les Casamançais, Manjack et Diola, Guinéens et les originaires des autres États africains.

10: Thoré MS37 Senegal

Les Wolof.

Près de 16 000, ils constituent 55,6 % de la population. Cette majorité est à peu de chose près celle de Dakar. Le sex-ratio est de 108 femmes pour 100 hommes. La pyramide des âges présente les mêmes anomalies que la pyramide générale, avec le trou caractéristique de la période 15-19 ans, et les renflements successifs de chaque côté. 52,8 % de la population a moins de 20 ans, ce qui est le pourcentage général.

Les Sérère.

Leur effectif ne dépasse pas 5,6 % de celui de la population totale. 50 % a moins de 20 ans. Le trait le plus caractéristique et qui est propre aux Sérère, est l'importance de la population — donc de la migration — féminine : sur 3 individus, on compte 2 femmes et 1 homme. En liaison avec ce fait, l'échancrure de 15-19 ans est beaucoup moins accentuée du côté des femmes ici que dans les autres groupes ethniques : les jeunes femmes et les jeunes filles sérères quittent tôt leur village pour la ville.

Les Toucouleur.

C'est le second groupe ethnique par ordre d'importance, puisqu'ils forment 20,22 % de la population. Les jeunes de moins de 20 ans constituent 55,3 %, et le sex-ratio est de 123 femmes pour 100 hommes, nettement plus élevé que celui des Wolof. Mais le phénomène remarquable qui apparaît sur la pyramide ci-dessus et distingue celle-ci de la pyramide wolof, est que ce déséquilibre est beaucoup plus accentué entre 5 et 20 ans qu'aux autres âges : si le nombre des garçons de 0 à 5 ans est de beaucoup supérieur à celui des filles (68 filles pour 100 garçons), entre 5 et 20 ans le sex-ratio est de 161 filles contre 100 garçons, et redescend ensuite à 136 contre 100. On observe le même phénomène à Dakar d'après le recensement de 1955, et cette structure démographique est propre à la ville, puisque le recensement effectué dans le Fouta par la MISOES manifeste l'existence d'une structure inverse : dans la Vallée les garçons sont plus nombreux que les filles. Pourquoi ? Les réponses qui ont été données dans les foyers toucouleur interrogés à ce sujet, orientent l'explication dans la direction suivante : d'une part, les filles sont élevées par leur mère et restent avec elle en ville; de l'autre côté, quand ses fils ont atteint l'âge,

10: Thoré M537 Senegal

le père les renvoie volontiers au pays pour qu'ils puissent suivre l'école coranique.

Pour le reste des autres ethnies, nous nous bornerons à présenter les mêmes données dans le tableau ci-dessous qui résume en même temps l'ensemble des résultats.

TABLEAU 2.

	WOLOF	SÉRÈRE	TOUCOUL.	PEUL	MAURE	BAMBARA	AUTRES	TOTAL
% de la population totale	55,5	5,6	20,2	4,5	4,4	5	4,8	100
% de jeunes de moins de 20 ans	55,6	50	55,3	50,8	50,8	65	59,4	Moy. 53,6
Sex-ratio (nbre de F pour 100 H)	108	200	123	88	61	73	81	110
% de femmes sur le moins de 20 ans ..	49,7	67,5	52,9	44,4	37,5	42,5	53,7	50,5
% de femmes entre 5 et 20 ans..... ..	55	78	71	60,6	45	47,3	46	61,9
% de femmes adultes.	57,2	64,2	58,4	49,5	38,7	42,1	32,1	54,3
% moyen de femmes (dans chaque ethnie)	53,2	66,6	53,3	46,9	38,1	42,4	45	54

Ce tableau récapitulatif, outre les indications déjà relevées manifeste clairement la différence qui sépare les 3 premières ethnies des 3 dernières, les Peul se situant à la limite : dans celles-ci le sex-ratio est inférieur à 100 et le pourcentage des femmes adultes tombe nettement en dessous de 50 %, tandis que c'est l'inverse chez les autres. Ceci s'explique aisément, si l'on remarque que les Maures, les Bambara et les Autres (exception faite des quelques Manjack et Diola) viennent de loin et qu'il est par conséquent normal de voir les hommes émigrer vers Dakar et les femmes rester au pays. Par contre on peut s'attendre à ce que les femmes d'origine wolof ou sérère accompagnent leurs maris, pères ou frères, ou les rejoignent lorsque ceux-ci se sont installés à la ville. Il n'en subsiste pas moins une anomalie déjà signalée : Pikine apparaît un peu sinon comme une ville-réservoir de femmes, au moins comme un refuge pour celles-ci.

10: Thoré MS37 Senegal

II. — Lieu d'origine et date d'arrivée.

Si l'on considère l'histoire de Pikine, une question préalable se pose qui ne porte pas sur le « d'où venez-vous » ni sur le « quand êtes-vous arrivés ? » et qui est celle-ci : « comment êtes-vous venus à Pikine ? » En effet, n'oublions pas qu'au début la population pikinoise ne comprenait que les expulsés des quartiers irréguliers de Dakar, à qui on avait alloué une parcelle en compensation. Le problème est de savoir si en 1960 la situation n'a pas varié. Voici donc le pourcentage moyen des chefs de famille expulsés sur le total, et à l'intérieur de chaque ethnie.

Tableau 3.

	W	S	T	P	M	B	A	Moy.
Expulsés	48	52,9	44,2	30,2	35,7	54,6	31,2	45
Non expulsés	52	47,1	55,8	69,2	64,3	45,4	58,8	55

Dans les cités on ne compte aucun chef de famille expulsé, puisqu'ils ont tous été logés par l'Habitat sur leur demande. Si l'on retranche les Cités du reste, on obtient le résultat suivant pour les autres quartiers : 45 % des chefs de famille ont été expulsés, et 46 % non. Ce test est important, car il prouve qu'en 8 ans, le mode de peuplement de Pikine s'est radicalement transformé : d'imposé au départ, il est devenu volontaire aujourd'hui. Une autre donnée est significative de cette évolution et de son sens : on trouve dans notre échantillon une vingtaine de familles, soit 8,2 %, qui sont venues directement de leur résidence antérieure à Pikine, sans passer par Dakar, et toutes sauf une sont arrivées au cours de l'année précédant l'enquête. Les migrants villageois viennent à Pikine pour les mêmes raisons qui les poussent à venir à Dakar, et les habitants de Rufisque ou de Thiès ne croient pas quitter la ville en s'installant à Pikine. Ce qui veut dire que venir à Pikine, c'est venir en ville, et c'est là un indice de maturation urbaine qui montre que Pikine tend vers une relative autonomie sociologique à l'égard de Dakar (1).

(1) Autonomie ne signifie pas indépendance, et il est bien certain que Pikine est une conséquence de Dakar, et que sans Dakar il n'y aurait pas de Pikine. Nous voulons simplement dire ceci : la migration à Pikine réalise effectivement l'insertion dans un milieu urbain par son éloignement de l'agglomération dakaroise, et permet au migrant de participer aux avantages économiques et sociaux de la ville.

TABLEAU 4. — Lieux de naissance par classe d'âge des chefs de famille (Homme).

AGE \ RÉGION	1 Cap Vert	2 Thiès	3 Saint-Louis	4 Dagana	5 Podor	6 Matam	7 Bambey	8 Diourbel	9 Louga	10 Sine-Saloum	11 Tambacounda	12 Casamance	13 Mauritanie	14 Mali	15 Guinée	16 A. O. F.	17 Ailleurs	TOTAL
20	9	8	0	2	2	3	0	2	0	3	0	0	2	0	0	0	0	31
30	13	17	2	0	7	0	1	4	4	6	1	4	8	3	3	0	2	75
35	5	10	5	2	3	4	4	5	9	8	0	2	2	5	2	2	0	78
40	12	10	0	6	6	4	2	15	20	2	0	0	0	5	3	3	0	79
45	6	17	4	2	4	3	6	6	10	3	0	1	6	2	4	0	0	72
50	3	6	0	2	2	0	0	4	10	8	0	6	4	4	0	1	0	52
55	4	4	7	2	4	0	2	2	2	2	0	4	2	4	2	2	2	39
60 et +	2	10	2	2	2	4	0	0	2	4	0	2	0	4	2	0	2	38
Total	54	82	20	18	30	18	15	37	57	36	1	19	22	27	14	8	6	464

10: Thoré MS37 Senegal

Quant aux pourcentages élevés de non-expulsés chez les Peul, les Maures et les autres groupes ethniques, il est difficile d'en donner la raison. Tout au plus peut-on suggérer en ce qui concerne les Maures, que ceux-ci sont principalement des commerçants, et qu'ils installent leurs boutiques là où se trouve la population. Il est donc normal que leur présence à Pikine résulte non d'une contrainte née de l'expulsion, mais d'un choix pour des motifs commerciaux.

Excepté quelques centaines d'enfants de moins de 5 ans, aucun habitant n'est né à Pikine. Deux choses sont intéressantes à connaître :

1) D'où viennent-ils, quelle est la proportion respective de leur région d'origine ?
2) Quand sont-ils arrivés à Dakar ?

Voici d'abord pour les chefs de famille masculins, le tableau détaillé, en chiffres absolus, des lieux de naissance, en répartissant ceux-ci selon les classes d'âge, puis le tableau en pourcentages des principales régions, regroupées cette fois en 5 catégories seulement, afin de mieux faire apparaître les principales tendances.

TABLEAU 5. — Pourcentage des lieux d'origine dans chaque classe d'âge.

AGE	CAP VERT	THIÈS	SAINT-LOUIS	FLEUVE	BAOL	SINE-SALOUM	CASAMANCE	MAURITANIE	MALI	AILLEURS	TOTAL
20	29	25,8	0	22,6	6,4	9,8		6,4		6	100
30 à 39	11,7	17,6	4,6	10,5	24,2	9,9	3,9	6,6	5,2	5,8	100
40 à 49	12	17,9	2,6	16,6	31,8	3,3	0,7	4	4,6	6,6	100
50 à 59	7,7	11	7,7	11	22	11	11	4,4	8,8	5,4	100
60 et +	5,3	26,3	5,3	21	5,3	10,5	5,3	0	10,5	10,5	100
Total.....	11,6	17,7	4,3	14,3	23,5	8	4,1	4,7	5,8	3	100

Il ressort de là que :

1) Les Sénégalais forment naturellement la grande majorité de la population : 86 %. Le reste se partage entre la Mauritanie et le Mali.

2) La presqu'île du Cap-Vert ne compte que 11,6 % de chefs de famille, ce qui confirme indirectement que plus de 90 % de ceux-ci sont des émigrés. La région qui vient en tête est celle du Baol, puis Thiès et le Fleuve.

3) Les chiffres significatifs qui ont été soulignés font apparaître que : les jeunes de 20 à 30 ans viennent soit des régions limitrophes soit de la Vallée.

— Les adultes hommes de 30 à 50 ans en sont originaires.

— Les hommes âgés se rencontrent en majorité soit à Thiès, soit dans la Vallée, soit à l'étranger. Il est à noter que le pourcentage de 10,5 pour les Maliens ou les étrangers âgés de plus de 60 ans, ainsi que celui de 11 pour les Casamançais de 50 à 60 est nettement plus élevé que leur pourcentage moyen.

On peut répondre à la seconde question ci-dessus de deux manières en indiquant soit la date de leur arrivée à Dakar, soit l'âge qu'ils avaient à ce moment. Dans le tableau des dates d'arrivée, nous avons regroupé ensemble les groupes ethniques secondaires tout en les séparant des Maures qui constituent un cas trop à part pour être avec les autres, et divisé le temps en période de 5 ans.

Tableau 6.

ETHNIE DATE	W	S	T	M	A	MOY.
55-60	5,9	12,9	6,6	16,7	3,7	6
50-55	12,3	13,1	19	16,7	13,9	14
45-50	27,2	32	29	0	13,9	25
40-45	16,1	13	10	8,3	16,7	15
35-40	17,2	6,5	14,4	25	17,6	16
30-35	5,2	0	10	8,3	14	8
25-30	7,4	10	4,4	25	16,5	9
20-25	3	0	2,2	0	0	2
Avant 20	5,7	12,7	4,4	0	3,7	5
	100	100	100	100	100	100

La période où les arrivées ont été les plus importantes est celle de l'après-guerre. Il semble que la guerre ait d'ailleurs quelque peu ralenti un mouvement qui s'amorçait déjà avant 1940, et qui a continué encore après 1950 pour les Toucouleur.

Voyons maintenant l'âge moyen auquel le migrant est arrivé à Dakar :

10: Thoré MS37 Senegal

TABLEAU 7.

ETHNIE	W	S	T	P	M	B	A	MOY.
Age	28,1	25	28,9	25,5	28,9	25,6	27,2	27,9

Les Sérère se déplacent plus jeunes que les autres, tandis que les Toucouleur et les Maures sont les plus âgés.

Si nous rapprochons ce dernier résultat du tableau des lieux d'origine dans chaque classe d'âge, on peut raisonnablement supposer que la première vague de migration vers Dakar est partie de Thiès et de la Vallée, et, dans une proportion moindre, de l'étranger. Lui a succédé une seconde vague venant du Baol, et, ces dernières années, Thiès et la Vallée ont de nouveau repris la première place. Les Diola sont à Pikine trop peu nombreux pour qu'on puisse tirer des renseignements valables au sujet de leurs migrations.

Un dernier point mérite d'être examiné : que représente pour les Pikinois leur arrivée à Pikine ? Ou, quelle expérience du milieu urbain avaient-ils avant cette date ? Pour cela, nous avons réparti les réponses en 7 catégories : ceux qui, avant Pikine n'ont habité qu'une seule ville, par exemple Dakar, ou Rufisque, et ceux qui ont toujours vécu en ville mais ont connu plusieurs résidences. Ensuite nous avons pris comme critère pour les autres l'âge de leur arrivée à Dakar : avant 15 ans, entre 15 et 30, entre 30 et 50, et plus de 50. Une dernière catégorie est constituée par ceux qui viennent directement de brousse à Pikine. Voici (p. 171) en pourcentages et par ethnies les résultats :

Il est certain que l'âge auquel on arrive en ville influe considérablement sur la facilité d'adaptation au milieu urbain, et que la différence est grande entre le citadin qui a toujours vécu en ville et le paysan qui vient y chercher du travail à 40 ou 50 ans. Le tableau précédent permet donc d'appréhender sous un certain aspect le degré d'acculturation au milieu urbain de la population pikinoise. Il suffit de regrouper ensemble les 3 premières catégories — car on peut assimiler à des citadins ceux qui sont arrivés en ville encore enfants — ainsi que les 3 dernières, et de laisser la 4e intacte.

10: Thoré MS37 Senegal

TABLEAU 8.

ETHNIE / ONT HABITÉ	W	S	T	M	A	MOY.
Une seule ville	5,5	26,3	4,7	7,1	3	6,6
Toujours en ville mais en plusieurs lieux ..	27,1	10,5	10,5	14,2	25,8	21,9
Arrivés à Dakar avant l'âge de 15 ans.....	2,8	5,3	7	0	4,5	3,8
Arrivés à Dakar entre 15 et 30 ans.....	34,4	52,6	40,6	28,5	42,4	38,3
Arrivés à Dakar entre 30 et 50 ans.....	17,8	5,3	30,2	43	18,2	20,4
Arrivés à Dakar après 50 ans	5,7	0	2,3	0	0	3,6
Arrivés directement du village à Pikine .	5,7	0	4,7	7,2	6,1	5,4
Total	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 9. — Taux d'urbanisation.

	W	S	T	M	A	MOY.
Citadins	36,4	42,1	22,2	21,3	33,3	32,3
Migrants en ville entre 15 et 30 ans.....	34,4	56,6	40,6	28,5	42,4	38,3
Migrants en ville après 30 ans.	29,2	5,3	37,2	50,2	24,3	29,4
Total	100	100	100	100	100	100

Un tiers des chefs de famille sont donc des citadins d'origine, un peu plus d'un tiers est composé de gens arrivés en ville entre 15 et 30 ans, un peu moins d'un tiers est arrivé après 30 ans.

De l'autre côté, si l'on regarde la différenciation par ethnie, on constate que les Sérère viennent en tête devant les Wolof, tandis que les Maures ravissent la dernière place aux Toucouleur.

La comparaison des taux d'urbanisation respectifs des Cités de l'habitat et des quartiers est assez instructive :

10: Thoré MS37 Senegal

TABLEAU 10.

ETHNIE		W	S	T (1)	A	MOY.
Citadins .	Q	32,2	37,5	21,6	32,1	24,3
	C.	94	66,7	25	40	59,5
A Dakar entre 15 et et 30 ans	Q	30,5	62,5	40,5	39,3	39,1
	C.	6	0	41,7	60	28,6
A Dakar après 30 ans	Q	31,3	0	37,9	28,6	36,6
	C.	0	33,3	33,3	0	11,9
Total	Q	100	100	100	100	100
	C.	100	100	100	100	100

Le contraste entre les deux lignes est très net : la proportion de citadins qui est de près de 60 % dans les Cités s'abaisse au 1/4 dans les quartiers, tandis qu'on assiste au phénomène inverse pour la catégorie des Pikinois arrivés à Dakar après 30 ans. Une autre indication vaut la peine d'être retenue ; les Toucouleur sont le seul groupe ethnique où cette différence disparaît presque complètement, et où le peuplement des Cités présente la même structure que celui des quartiers.

On peut résumer les résultats précédents dans les 3 remarques suivantes :

1) La population adulte de Pikine est composée de 2/3 de ruraux, dont la majorité est arrivée à Dakar à un âge voisin de la trentaine, la période d'immigration la plus importante étant celle de l'après-guerre.

2) Une nette différence distingue les Cités des autres quartiers : dans les premières le mode de peuplement est uniquement volontaire et on compte 3 citadins sur 5 chefs de famille ; dans les quartiers, près de la moitié des familles ont été à l'origine contraintes de quitter Dakar où elles avaient d'abord élu logement ; et l'on n'y trouve qu'un citadin sur 5.

3) Les migrations des Toucouleur et des Maures présentent chacune des particularités propres qui donnent à ces deux groupes ethniques d'immigrants une originalité indiscutable.

(1) Nous n'avons pas mentionné les Maures puisqu'il n'y a aucun chef de famille maure dans les Cités.

10: Thoré MS37 Senegal

III. — Travail, structure socio-professionnelle.

Trois problèmes sont intéressants dans cette section : la répartition socio-professionnelle proprement dite, le chômage et le lieu de travail.

Les résultats bruts de la distribution des professions sont trop éparpillés pour que se dégagent les grandes lignes de la structure. Il nous a paru préférable de regrouper les divers métiers en 6 grandes catégories et de présenter le tableau des pourcentages de chacune à l'intérieur de chaque ethnie. Précisons à quoi correspond chaque catégorie : dans la première, celle des sans profession, nous avons mis les marabouts qui n'ont pas d'activité, soit qu'ils exercent à plein temps — ce qui est rare —, à mi-temps, soit qu'ils n'aient pas d'élèves du tout.

Tableau 11. — Professions en % à l'intérieur de chaque ethnie.

		Sans	Cultivateurs	Artisans	Ouvriers	Maîtrise	Fonctionnaires	Total
W	Q	7,6	1,8	28,8	44,1	8,5	9,2	100
	C			5,8	17,6	17,8	58,8	100
S	Q		9,1	27,2	63,7			100
	C					33,3	66,7	100
T	Q	2,6	0	21	47,4	13,2	15,8	100
	C				8,5	16,5	75	100
P	Q			20	60	10	10	100
	C				50		50	100
M	Q			64,2	35,8			100
	C							
B	Q				71,4		28,6	100
	C					20	80	100
A	Q		6,25	18,75	62,5		12,5	100
	C					64,7	33,3	100
	Q	4,7	1,9	27,6	48,1	7,5	10,2	100
	C	0	0	2,4	11,9	21,4	64,3	100
Moy.		4,3	1,7	25,3	44,9	8,7	15,1	100

Aux artisans, il faut adjoindre les commerçants. La catégorie « ouvriers » est la plus nombreuse : elle comprend à la fois les

10: Thoré MS37 Senegal

manœuvres, les plantons, les chauffeurs, bref tous ceux qui n'ont pas de qualification professionnelle. Par cadres, on doit entendre aussi bien les contremaîtres que les employés de bureau, comptables ou dactylos, pourvu qu'ils appartiennent à des entreprises privées. Sous la rubrique « fonctionnaires » se rangent tous ceux qui appartiennent à la fonction publique, du cadre local ou général : policiers, fonctionnaires du gouvernement, ou employés de la municipalité. Pour chaque ethnie, la première ligne donne les pourcentages dans les quartiers, et la seconde les pourcentages correspondants dans les Cités. La ligne du bas présente le résultat global, et les deux précédentes, les résultats dans les quartiers et dans les Cités.

Ce tableau mérite un bref commentaire :

1° Il n'y a que fort peu de cultivateurs. On aurait pu croire que la proximité des Niayes du Cap-Vert et l'importance de la culture maraîchère favoriseraient le développement de la main-d'œuvre agricole ; il n'en a rien été. Les terrains en effet sont la propriété des Lébou des villages voisins, et le prix de la location est élevé. Le jardinage reste donc le domaine privilégié des anciens villages de la presqu'île ; Keur-Massar, Thiaroye-sur-Mer et Cambérène.

2° La grosse majorité de la main-d'œuvre est composée de travailleurs non spécialisés : près de 45 % d'ouvriers sans qualification professionnelle.

3° Les Maures ont une place à part : les 2/3 sont des commerçants qui tiennent boutique, et le dernier tiers est composé presque exclusivement de bouchers qui ont été classés parmi les « ouvriers ».

4° Le trait le plus intéressant est la différence qui sépare la structure professionnelle des Cités de celle des quartiers : dans les premières, pas de boutique ni maure ni wolof, et pratiquement pas d'artisan ; dans les seconds, pratiquement 1 travailleur sur 2 n'a pas de qualification professionnelle, tandis que cette proportion tombe à 12 % dans les Cités ; enfin, et surtout, ici sur 3 chefs de famille 2 sont fonctionnaires, là il n'y a plus qu'1 fonctionnaire sur 10.

La raison de ce recrutement est uniquement d'ordre économique. Presque tous les habitants des Cités sont propriétaires de leurs logements ou le deviendront quand ils auront achevé leurs versements. Or ceux-ci s'échelonnent sur 5 ans et ont été calculés de façon que la mensualité à payer ne dépasse pas le quart du salaire perçu, Pour l'habitation le meilleur marché ceci équivaut à un versement de 5 000, donc à un salaire mensuel d'environ 20 000. Un

10: Thoré MS37 Senegal

gardien, un boy, ou un manœuvre ne gagnent pas cette somme et sont dans l'incapacité de se procurer un logement de ce type. Les logements des Cités sont donc réservés principalement aux fonctionnaires, puis aux cadres, qui ont un salaire suffisant et assuré. Nous assistons donc ici à l'apparition de ce phénomène de différenciation sociale, observable dans bien d'autres pays africains ; il consiste dans l'existence d'un secteur favorisé de la population, que privilégient les conditions de travail et d'existence, qui se compose de fonctionnaires pour une part notable, et qu'il est pourtant difficile, en l'état actuel des recherches, de caractériser comme bourgeoisie, ou comme classe. A quelle sorte de couche sociale avons-nous affaire ? L'étude du niveau d'instruction et de la scolarisation nous le montrera.

L'enquête ne portait pas spécialement sur le chômage ; néanmoins il est impossible de parler de Pikine sans mentionner l'importance de ce problème. Que le chômage soit considérable, on peut le déduire déjà du fait que la plupart des travailleurs n'ont pas de formation professionnelle qui leur permettrait de trouver un emploi. Ont été considérés comme chômeurs ceux dont l'âge était compris entre 18 et 65 ans, et qui se trouvaient sans travail fixe au moment de l'enquête. Cette catégorie comprend donc non seulement les chômeurs à temps complet, mais également ceux qui « bricolent », trouvant par-ci par-là un petit travail à effectuer pour le compte d'un ami, d'un voisin, ou d'un parent.

Dans la première strate, nous avons relevé 79 chômeurs, et 4 dans la seconde : ce qui conduit au total de 1 580 chômeurs sur une population active masculine de 5 530 : soit un taux de chômage de 29,3 %. Pour les chefs de famille, ce taux est un peu moins élevé : 26,3 %. Voici comment il se distribue selon les groupes ethniques, les classes d'âge et le niveau d'instruction.

TABLEAU 12.

ETHNIE	W	S	T	P	M	B	A	MOY.
% de chômeurs.....	28,9	36,4	23,7	40	42,9	28,6	25	26,3
% de chômeurs.....	lettrés 16				illettrés 29,2			
% de chômeurs.....	20 à 30 ans 25,8		30 à 50 ans 22,7		50 et plus 33,6		Moyenne 26,3	

10: Thoré MS37 Senegal

Le chômage est naturellement bien moins élevé chez les lettrés, qui ont tous une qualification professionnelle quelconque, que chez les illettrés; ceux-là sont d'ailleurs pour la plupart des jeunes. La proportion des chômeurs passe par un minimum dans la classe des 30 ans. Le cas des plus de 50 ans est plus sérieux, car il s'agit en général de gens à qui leur âge, leur manque de qualification professionnelle, et la date souvent tardive de leur immigration compromettent gravement leur chance de trouver un emploi.

Notons pour terminer que le taux de chômage des Toucouleur est le plus bas, bien que leur âge d'immigration soit le plus élevé et que leur compétence moyenne ne dépasse pas celle des autres groupes ethniques. Ce fait tient, comme l'ont montré les enquêtes sur la migration toucouleur de la MISOES et de A. Diop, à la solidarité agissante de l'ethnie : certaines professions sont leur monopole, et quand un Toucouleur occupant un emploi veut repartir au Fouta, il veillera à ce qu'un de ses « frères » prenne sa succession. Sans doute la même solidarité est-elle partout à l'œuvre, il ne semble pas qu'elle possède la même efficacité.

Un dernier point reste à traiter : où vont travailler les habitants de Pikine ? On compte deux principaux lieux de travail : Dakar, et Pikine même. En plus un certain nombre de travailleurs sont employés soit dans les Niayes, soit dans les entreprises situées sur la route de Rufisque en dehors de Dakar à l'intérieur de la presqu'île du Cap-Vert, et quelques-uns vont encore plus loin, notamment quelques marchands de bétail ou quelques colporteurs dont la résidence fixe est à Pikine. Voici par quartiers les pourcentages respectifs des travailleurs employés dans les différents lieux :

Tableau 13.

	QUARTIERS	CITÉS	MOYENNE GÉNÉRALE
Dakar	66,4	95,2	70,4
Pikine	26,7	4,8	22,7
Cap Vert	6,1	0	5,3
Ailleurs	0,8	0	0,6
Total	100	100	100

Les Pikinois qui travaillent sur place doivent être divisés en deux catégories : d'un côté les employés de l'ICOTAF (Industrie

10: Thoré MS37 Senegal

Cotonnière africaine) ; de l'autre les commerçants et les artisans. Ceux qui ont dépassé la cinquantaine se déplacent plus difficilement, comme le montre la comparaison des trois taux suivants :

Proportion des plus de 50 ans sur la main-d'œuvre active	25,3%
Proportion des plus de 50 ans sur les travailleurs à Pikine.	37 %
Proportion des plus de 50 ans sur les travailleurs à Dakar.	16 %

Les vieux préfèrent donc les métiers traditionnels, de bijoutiers, tailleurs, commerçants, qu'il est possible d'exercer sur place.

Si l'on considère que la main-d'œuvre active masculine se chiffre à 5 530 personnes et que environ 70 % de cette main-d'œuvre se rend à Dakar pour y travailler, on peut évaluer à près de 2 800 le nombre de travailleurs dont le lieu d'emploi est situé à Dakar. Une autre question portant sur la fréquence des voyages à Dakar montre que 62 % de la main-d'œuvre totale, c'est-à-dire environ 3 700 effectuent le trajet au moins une fois par jour. Ce qui signifie que non seulement les travailleurs mais également les chômeurs se rendent à Dakar journellement. Dakar exerce donc son attraction sur les travailleurs de Pikine d'une double manière : comme lieu d'emploi actuel, et comme lieu d'embauche possible. Les deux principaux moyens de transport sont : pour les fonctionnaires les cars dits du « G. G. », grâce auxquels ils peuvent revenir déjeuner à midi, et pour les autres en très grosse majorité, les cars rapides ; seuls quelques-uns ont des moyens de transport personnels, mobylettes ou voitures. La durée du trajet automobile de Pikine au marché de Sandaga varie de 20 minutes à plus d'une demi-heure selon les difficultés de la circulation. Il faut y ajouter le temps nécessaire pour se rendre, à pied dans le sable, de la concession à l'arrêt du car rapide. Très schématiquement, on peut dire que le travailleur quitte son domicile le matin vers 7 h, et y revient le soir entre 18 h 45 et 19 h, à condition qu'il n'ait pas de courses à faire sur le chemin. Cette rapide analyse met donc en évidence le rôle de « commune-dortoir » que Pikine joue dans une certaine mesure par rapport à Dakar.

Après la main-d'œuvre masculine, il faut dire un mot du travail féminin. La grande majorité des femmes n'a pas d'autre occupation que celle des travaux ménagers : plus des 2/3. Les 33 % qui tirent un revenu monétaire de leur travail, se répartissent de manières très diverses ; voici en pourcentage la distribution des occupations féminines :

10: Thoré MS37 Senegal

Coiffeuses (occupation souvent tenue par les griotes)...	4,5
Commanditaires de tisserands.....	2,2
Teinturières.....	3,7
Vendeuses au marché ou à l'étalage.....	15,5
Femmes de ménage, blanchisseuses.....	4,5
Ouvrières.....	0,8
Autres.....	68,8
Total.....	100

La coiffure est plus une prestation coutumière qu'un travail rémunéré ; il est exécuté le plus souvent par des femmes castées, griotes ou bijoutières, en échange de l'argent ou des cadeaux que celles-ci reçoivent des familles « libres » ou « nobles » — le terme wolof est « guer » — dont elles sont les griotes attitrées. Il n'est pas rare de rencontrer au bord d'une des rues sableuses, à l'ombre d'un mur, un groupe de femmes dont l'une tresse les cheveux d'une autre, allongée à plat ventre, la tête sur les genoux de sa coiffeuse.

Également traditionnelles sont les occupations de teinturière ou de commanditaire de tisserand. A l'extrême opposé se trouve l'ouvrière de la CAFAL qui travaille quotidiennement, à heure fixe, contre un salaire déterminé. Il n'y en a que quelques-unes dans notre échantillon, et qui, toutes, sont des Sérère. Dans cette rubrique de travail moderne, il faut également classer les femmes qui font le ménage ou qui sont blanchisseuses. Leur emploi du temps est en effet beaucoup moins fantaisiste que celui des premières catégories. Entre les deux, il faut placer l'occupation la plus importante : celle de commerçante. Et là il serait encore nécessaire de distinguer plusieurs catégories de commerçantes : celles qui tiennent boutique ou étalage, à côté de chez elles, celles qui vont vendre au marché de Pikine, et enfin celles qui vont tous les jours de Pikine à Dakar pour vendre leurs légumes et leurs produits à Kermel ou à Sandaga.

D'autre part, les réponses positives sont trop nombreuses pour qu'on puisse les ventiler utilement par ethnies et dégager ainsi les principaux comportements ethniques. Tout au plus est-il possible que les métiers les plus insérés dans le rythme moderne, comme les deux dernières catégories avec les vendeuses des marchés dakarois sont tenus par des femmes wolof ou sérère. Le taux d'activité de ces dernières est d'une manière générale proportionnellement le plus élevé, puisqu'on compte près de 40 % des femmes wolof ou sérère qui exercent une activité en dehors du ménage,

10: Thoré M837 Senegal

tandis que cette proportion tombe à 13 % pour les Toucouleur, et les autres ethnies.

Un dernier point mérite d'être signalé : si l'on trouve quelques femmes adonnées aux occupations traditionnelles dans l'échantillon des Cités, si même on peut y apercevoir un ou deux étalages, en revanche nous n'y avons rencontré aucune femme qui travaille à l'extérieur comme vendeuse, ménagère ou dactylo; les travailleuses de notre échantillon se trouvent toutes dans la strate Quartiers.

En conclusion, on peut dire que l'acculturation au milieu urbain par le travail moderne semble avoir provisoirement laissé de côté le monde féminin. Si l'on excepte les secteurs wolof et sérère de la population féminine, les autres sont restés inentamés. Ce n'est que sous la forte pression des motifs économiques que les femmes se résignent à aller travailler, et les femmes sérère font preuve de plus d'initiative que les autres. Mais que vienne à cesser cette contrainte, et la femme reprend son comportement traditionnel : ménagère, et rien que ménagère. Ce retour à la tradition peut paraître étonnant ; il s'explique par le niveau d'instruction de ceux que nous avons dénommés « lettrés ». C'est ce point qu'il convient à présent d'étudier.

IV. — Niveau d'instruction et scolarisation.

Si l'appartenance à un groupe ethnique déterminé constitue un conditionnement fondamental, antérieur à l'installation en ville, le niveau d'instruction par contre est à la fois signe et facteur de l'acculturation. A ce titre il possède donc lui aussi une importance considérable lorsqu'il s'agit d'étudier les variations possibles des comportements, des attitudes et des opinions. Les premiers résultats ont montré que c'était en effet, avec le groupe ethnique, les deux principaux critères de croisement. Mais, au début de l'enquête, outre l'opposition primordiale entre illettrés et lettrés, nous pensions pouvoir distinguer deux groupes à l'intérieur de cette dernière catégorie. En fait le groupe des lettrés est trop peu nombreux, le degré d'instruction trop limité — parmi les chefs de famille de l'échantillon aucun n'a fait d'études secondaires — pour qu'on puisse conserver cette subdivision. Ont donc été considérés comme lettrés tous ceux qui avaient eu un minimum de scolarisation : depuis le cours élémentaire 2e année, jusqu'au C. E. P., avec parfois un C. A. P. quelconque.

10: Thoré MS37 Senegal

Néanmoins en combinant la scolarisation et la connaissance du français, nous avons pu ventiler les chefs de famille de l'échantillon en 3 catégories ; la 1re comprend les illettrés qui ne comprennent pas le français, sinon quelques mots ; la seconde, ceux qui ont une connaissance « sommaire » de la langue : il s'agit évidemment là d'un critère en partie subjectif, qui tient à l'appréciation de l'enquêteur. En fait le test décisif fut le suivant : étaient considérés comme possédant une connaissance sommaire du français, ceux dont l'interview de la seconde enquête s'est déroulé en français, en ne faisant que rarement appel à l'interprète. Il n'y a que très peu de cas où la conclusion obtenue par l'application de ce test n'a pas confirmé le jugement précédent de l'enquêteur.

La 3e catégorie enfin comprend les « lettrés » au sens où nous les avons définis plus haut.

Le tableau suivant représente la ventilation en pourcentage de ces trois catégories à l'intérieur de chaque ethnie ; en plus, les Cités ont été séparées des quartiers, et la dernière ligne donne la moyenne pour l'ensemble de Pikine.

Tableau 14.

ETHNIE		W	S	T	P	M	B	A	MOY.
Quartiers	Il.	45,7	9,1	31,6	20	21,4	37,5	31,5	43,3
	S.	33	27,3	50	60	78,6	50	50	39,5
	L.	21,3	63,6	18,4	20	0	12,5	18,7	17,2
Total		100	100	100	100	100	100	100	100
Cités	Il.	11,7	0	0	0	0	0	0	4,9
	S.	23,6	0	50	50	—	20	0	28,5
	L.	64,7	100	50	50	—	80	100	66,6
Total		100	100	100	100	100	100	100	100
Moyenne générale	Il.	43,8	56	27,28	9,1	78,6	28,5	28,5	40
	S.	32,8	24	50	77	21,4	43	45,8	28,5
	L.	23,4	20	22,72	13,9	0	28,5	25,7	31,5
Total		100	100	100	100	100	100	100	100

Note : Il = illettrés ; S = connaissance sommaire du français.

Trois principaux faits se dégagent de la lecture de ce tableau avec évidence :

10: Thoré MS37 Senegal

1) Le petit nombre des lettrés : un peu plus d'un chef de famille sur 5 a reçu un début de formation scolaire.

2) La grande différence entre les Cités et les autres quartiers : le pourcentage des lettrés dans les Cités est presque le quadruple du pourcentage correspondant dans les quartiers.

3) La situation très particulière des Maures : ceux-ci apparaissent nettement réfractaires à l'instruction moderne, et ne témoignent pas non plus d'une aptitude ou d'un désir très poussé pour l'étude du français. Ce trait est caractéristique de l'originalité de la communauté maure; mais il n'est pas seulement signe, il est également facteur, et, comme tel, il contribue fortement au repli sur soi de cette communauté, et à son isolement culturel au milieu de la civilisation urbaine naissante. Le Maure a réussi à s'intégrer à la ville — il serait plus juste de dire : s'insérer dans la ville — sans changer grand chose à ses habitudes de vie, et en gardant intacte l'homogénéité compacte du groupe.

Il faut également relever une autre tendance, bien que moins nette que les précédentes : les chefs de famille wolof et sérère qui ne parlent pas français, sont supérieurs en nombre à ceux qui le parlent ; au contraire cette proportion est inverse dans les autres ethnies. Probablement faut-il chercher la cause de ce changement dans le fait que Pikine est une ville proche des régions wolof et que le wolof y est la langue véhiculaire. Les Toucouleur, Bambara, Soussou, ou Mossi viennent de beaucoup plus loin, ils ont « bourlingué » souvent en plusieurs endroits avant d'aboutir à Dakar, et cette expérience n'a pas été sans leur donner quelques rudiments de français, acquis au cours de leurs migrations antérieures.

La ventilation des résultats précédents, non plus selon l'ethnie mais selon la classe d'âge, donne d'autres indications, qui en même temps confirment indirectement la remarque ci-dessus.

Tableau 15.

classe d'âge	20-30	30-50	50 et +
Illettrés	38,7	34,1	60,2
Connaissance sommaire	6,5	41,9	30,6
Lettrés	54,8	24	9,2
Total	100	100	100

10: Thoré MS37 Senegal

Le pourcentage des lettrés par rapport à l'ensemble d'une classe d'âge diminue à mesure que l'âge augmente. Il y a proportionnellement six fois plus de jeunes qui ont reçu un début de formation scolaire que de vieux. En outre, chez les jeunes de 20 à 30 ans, ou bien on a été à l'école, ou bien on ne connaît pas le français, parce qu'on n'a pas eu l'occasion de l'apprendre en dehors de l'école. Les générations présentent donc une différence sensible, et celle-ci ne peut aller qu'en s'accentuant, comme le montre la considération des effectifs scolaires actuels.

Voici en premier le tableau du taux de scolarisation : il concerne les enfants de 7 à 14 ans répartis par ethnies et par sexe.

TABLEAU 16.

ETHNIES	W	S	T	P	M	B	A	TOTAL
Filles	32,65	88,6	46,9	50	100	75	61,54	47,32
Garçons	92,5	64,7	79,16	66,6	44,4	72,2	75,86	82,6
Filles + garçons	52,58	75	56,16	55,5	68,7	73,5	69	63,9

La comparaison avec les résultats de l'enquête menée l'année précédente, malgré les variations possibles de l'échantillonnage, indique un net progrès pour les filles, de 62,5 à 82,6 % pour les garçons, et en moyenne, de 45,3 à 63,9. Il reste néanmoins un gros effort à faire, spécialement du côté de la population féminine, puisqu'une fille sur deux ne va pas encore à l'école. Distinguons maintenant les taux de fréquence scolaire dans les Cités et dans les quartiers.

TABLEAU 17.

ETHNIES	W	S	T	P	M	B	A	TOTAL
Q	25,75	71,74	39	50	100	66,6	58,33	40,69
Filles								
C	93,33	100	75	—	—	100	100	89,13
Q	91,66	63,5	76,2	50	44,44	75	76,9	81,2
Garçons								
C	100	100	100	100	—	100	66,6	96,9
Q	60,1	66,6	51,6	50	68,7	71,4	68	60
Total F + G								
C	99	100	81,8	100	—	100	80	91

10: Thoré MS37 Senegal

La différence est grande entre le comportement scolaire des Cités et celui des quartiers. D'abord le total : presque tous les enfants vont à l'école dans les Cités, 9 sur 10, tandis que cette proportion s'abaisse à 3 sur 5 dans les quartiers.

D'autre part le retard des filles, qui était particulièrement marqué chez les Wolof et les Toucouleur, disparaît presque complètement chez les Wolof des Cités, tandis qu'une fille toucouleur sur 4 dans les Cités continue de ne pas aller à l'école.

De toutes manières, on constate un changement radical qui sépare les générations : celle des parents actuels est en majorité illettrée, et ne connaît que peu le français. La situation va se renverser avec la génération qui monte grâce à l'effort d'équipement scolaire. Ce bouleversement sera encore plus sensible dans la population féminine, puisque dans 20 ans, plus de la moitié des mères de famille habitant Pikine auront été à l'école, tandis qu'à présent on en compte à peine quelques-unes.

V. — Religion.

Un dernier facteur doit être étudié en raison de son influence culturelle considérable : celui de la religion. A Pikine, l'immense majorité des habitants sont musulmans : de sorte que, outre l'appartenance à une confession religieuse proprement dite, nous avons distingué l'appartenance à une secte islamique déterminée. Ce qui conduit à 5 catégories différentes à l'intérieur de l'Islam : deux de celles-ci sont des sectes de grande extension géographique, les Tidjanes et les Khadres, une est propre au Sénégal, le Mouridisme, une se rencontre surtout dans la région du cap Vert, les Layens ; enfin quelques individus, tout en se disant musulmans, déclarent n'appartenir à aucune secte.

Voici (p. 184) le tableau des diverses sectes ou confessions religieuses qui se partagent les habitants de Pikine ; d'abord en chiffres absolus et puis en pourcentages.

Il suffit de souligner les points que ces tableaux mettent clairement en lumière. D'abord la prépondérance numérique des Tidjanes sur l'ensemble des autres confessions. A elle seule la secte compte plus de la moitié de la population. Il n'y a que chez les Sérère où le mouridisme domine ; dans toutes les autres ethnies il se trouve soit inexistant, soit occupant la seconde place comme chez les Wolof.

En second lieu, si le tidjanisme prédomine chez les Wolof,

10: Thoré MS37 Senegal

TABLEAU 18. — Religions.

RELIGION	WOLOF	SÉRÈRE	TOUCOULEUR	SARAKOLÉ	PEUL	MAURE	BAMBARA	AUTRE	TOTAL
Tidjanes	8 790	340	3 990	680	1 000	40	460	120	15 420
Khadres	1 070	280	170	280	280	1 120	940	810	4 950
Mourides	5 760	740	480	—	—	20	—	80	7 080
Layens	200	0	100	—	—	0	—	—	300
Sans secte	130	20	120	—	—	80	—	—	350
Catholiques	40	230	0	—	—	0	40	370	680
Total	15 990	1 610	4 860	960	1 280	1 260	1 440	1 380	28 780

TABLEAU 19.

RELIGION	WOLOF	SÉRÈRE	TOUCOULEUR	SARAKOLÉ	PEUL	MAURE	BAMBARA	AUTRE	TOTAL
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Tidjanes	54,97	21,11	82,1	70,8	78,1	3,1	31,9	8,7	53,58
Khadres	6,7	17,39	3,5	29,2	21,9	89	65,3	58,7	17,2
Mourides	36,02	45,96	9,87			1,5		5,8	24,6
Layens	1,25	0	2,06						1
Sans secte	0,81	1,24	2,47			6,4			1,22
Cathol.	0,25	14,3	0				2,8	26,8	2,36
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

et à une forte majorité chez les Toucouleur, les Peul et les Sarakolé (1), dans les autres groupes ce sont les Khadres qui l'emportent.

Enfin, Pikine n'est pas une ville où l'élément chrétien tienne une place importante ; sans doute est-il difficile de juger en partant d'un échantillon de catholiques aussi restreint ; néanmoins le pourcentage obtenu correspond à celui qu'avait trouvé le P. Martin l'an dernier : 2,36 % au lieu de 2 %. La minorité chrétienne

(1) Nous avons séparé les Sarakolé des Toucouleur, parce qu'il existe entre eux une légère différence de comportement religieux.

10: Thoré MS37 Senegal

est représentée surtout par l'élément sérère et casamançais. Notons simplement que ce pourcentage est légèrement supérieur dans les Cités à ce qu'il est dans les quartiers : 13,7 % au lieu de 0,9 %.

Le tableau de la distribution des chefs de ménage — femmes comprises cette fois-ci — par ethnie et par religion offre un point utile de comparaison.

TABLEAU 20.

ETHNIE / RELIGION	W	S	T	P	M	B	A	MOY.
Tidjanes	48,2	27	74,5	78,6	7,1	22,2	11,4	47,4
Khadres	3,6	13,5	11,2	14,3	85,8	74,1	54,3	16,9
Mourides	45,3	43,3	10,1	—	—	—	5,7	29,7
Layens	2,3	—	2,1	—	—	—	—	1,6
Sans secte	0,3	5,4	2,1	7,1	7,1	—	—	1,6
Catholiques	0,3	10,8	—	—	—	3,7	28,6	2,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Rapprochons le pourcentage moyen de ce tableau de celui du précédent : nous voyons que la proportion des Tidjanes et des Khadres diminue lorsqu'on passe de la population totale à la catégorie des chefs de ménage, tandis que cette proportion augmente dans le cas des Mourides. Ce phénomène indique simplement que les foyers tidjanes et khadres sont relativement plus nombreux que les foyers mourides, comme le confirme le tableau suivant qui nous donne le nombre moyen d'individus par foyers selon l'appartenance religieuse :

TABLEAU 21.

CONFESSION	TID.	KH.	MOUR.	LAY.	S. SEC.	CATH.
Nombre moyen d'individus par foyers	5,86	5,27	4,29	3,33	3,88	4,25

Précisons que cette remarque s'applique aux Wolof, car la différence de pourcentage dans le cas des Sérère ou des Toucouleur est trop faible pour qu'on puisse en tirer une indication valable.

10: Thoré MS37 Senegal

Comparons maintenant l'appartenance religieuse des Cités et des quartiers. Toujours en pourcentages à l'intérieur de chacune de ces 2 catégories nous avons le tableau suivant pour les chefs de famille masculins.

TABLEAU 22.

CONFESSION	TID.	KH.	MOUR.	LAY.	SANS SECT.	CATH.	TOT.
% Quartiers.....	46,6	16	32,3	1,6	1,6	1,9	100
% Cités.....	54,8	19	7,1	2,4	2,4	14,3	100

On observe donc deux mouvements inverses : d'un côté le pourcentage de toutes les sectes augmente quand on passe des quartiers aux cités ; de l'autre, ce pourcentage diminue dans le cas des Mourides, qui sont relativement et absolument beaucoup plus nombreux dans les quartiers que dans les Cités. On pourrait, à partir de là, gloser sur l'incompatibilité du mouridisme et de la construction en dur. Plutôt que de nous lancer dans des interprétations aventureuses, contentons-nous d'observer le fait et de noter qu'il va dans le même sens que la constatation suivante, obtenue à partir des pourcentages respectifs des lettrés et des illettrés de chaque secte.

TABLEAU 23.

CONFESSION	TID.	KH.	MOUR.	LAY.	SANS SECTE	CATH.	MOY.
Lettrés.....	22	8,5	10,3	22,2	11,2	50	21,5
Illettrés.....	78	91,5	89,7	77,8	88,8	50	78,5
Total	100						100

Le nombre des musulmans sans secte déclarée est trop réduit pour donner une indication valable. Le petit nombre des lettrés parmi les Khadres vient des Maures et leur proportion double si l'on ne tient pas compte de ceux-ci. Il ne reste donc que les Mourides chez lesquels la proportion de lettrés n'atteint pas la moitié

10: Thoré MS37 Senegal

du pourcentage moyen : 10,3 au lieu de 21,5. Si l'on ne peut pas dire que le mouridisme favorise l'analphabétisme directement, on ne peut pas dire non plus qu'il développe chez ses adeptes le goût et le désir de l'instruction ; le fait précédent tendrait plutôt à montrer qu'il joue le rôle d'un frein, volontaire ou involontaire, dans la mesure même où l'analphabétisme constitue une force d'inertie à vaincre et où l'instruction au contraire s'engendre elle-même. En tout cas, l'élite intellectuelle de la population de Pikine se recrute de préférence dans les autres sectes.

VI. — Habitat et Famille.

Après avoir présenté les cadres sociaux de la société globale de Pikine, nous terminerons cette rapide étude en exposant d'abord les facteurs matériels qui conditionnent son mode d'existence, puis un certain nombre de considérations générales qui concernent la structure de la famille urbaine.

1) Les conditions de logement.

Au premier rang de ces facteurs matériels se place le logement. En quoi est construite la case, combien de pièces, quel est le mode d'occupation, etc. ? Toutes sortes de questions, auxquelles il est nécessaire de répondre pour donner une image réelle des conditions dans lesquelles vivent la plupart des familles de Pikine. Ce qui suit ne concerne évidemment que les quartiers, sauf quand nous préciserons qu'il est également question des Cités. Sur un échantillon de 281 constructions, on en dénombre 206 en bois, 45 en dur, 12 en « cristing » (1) et 18 en paille. Le matériau principal, employé dans plus de 75 % des cas, est donc le bois, que l'on rencontre sous toutes les formes : longues planches de construction, bouts de caisse, etc. La qualité du bois, la compétence professionnelle des artisans, la grandeur de la case et la disposition des pièces, tous ces éléments en se combinant donnent naissance à des types très variés de construction, qui vont de l'extrême délabrement de la case à une pièce, aux planches disjointes, au toit troué avec un sol sableux, à peine plus grande qu'une niche à chien, jusqu'au chalet confortable composé de plusieurs pièces, avec plafond, véranda, et dont le prix peut dépasser 200 000 francs.

(1) On appelle « cristing » des murs dont l'armature est composée de sortes de joncs tressés et qui ont été recouverts d'un revêtement de sable et de ciment.

Si l'on excepte ces cas extrêmes qui sont rares, la plupart des habitations en bois peuvent se répartir en trois types principaux. Le premier, c'est la case de deux pièces, longue d'environ 6 ou 7 m, et large de 3 à 3,5 m. Le second est construit de la même manière, mais comprend une troisième pièce, qui augmente la longueur de 3 ou 4 m. Deux types d'un modèle purement fonctionnel dont l'utilité consiste à fournir un abri pour les objets personnels et un toit pour la nuit. Dans le troisième type apparaît la « véranda », qui le distingue des deux premiers : matériellement d'abord, elle augmente la taille de l'habitation qui atteint une largeur de 5 ou 6 m ; de l'autre côté, cet élément nouveau, surperflu

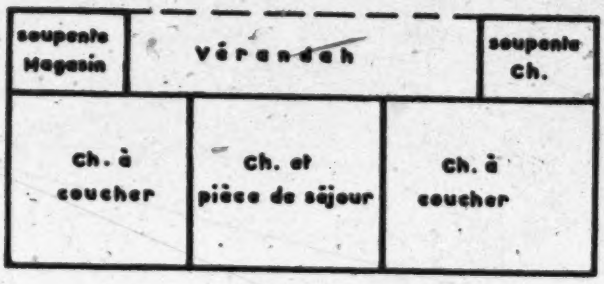

si l'on peut dire, car il s'agit là d'un bien nécessaire — introduit déjà un peu de complexité dans l'agencement des pièces, et favorise de ce fait une certaine organisation de la vie familiale autour d'un centre. Le plus souvent, d'ailleurs, ce début n'est qu'une ébauche, qui reproduit le même modèle (voir croquis ci-dessus) ; néanmoins cette ébauche a le mérite d'exister et de traduire dans la matière, dans le milieu environnant, cet effort esquissé vers une « home-life » de type moderne.

Dans presque tous les cas le sol est légèrement surélevé et cimenté. Le plafond ne se rencontre pratiquement pas, et le toit est construit soit à l'aide de tôle en métal ou en fibro-ciment, soit d'une armature en bois recouverte de papier goudronné, pour les déshérités.

Quelle est la disposition de la case à l'intérieur de la parcelle ? Il est pratiquement impossible de répondre à cette question, car il ne semble pas y avoir de règle générale, tantôt la case est en bordure de la rue et forme clôture, tantôt elle est au fond de la parcelle face à la route, tantôt elle s'allonge perpendiculairement le long d'une parcelle voisine. Le seul fait certain est que l'on ne ren-

10: Thoré MS37 Senegal

contre pas de case en bois d'une certaine importance au milieu du terrain. Ceci est compréhensible puisque la parcelle mesure environ 15 sur 11. Mais là encore, les petites constructions d'une pièce en bois ou en paille, font exception à la règle, et se trouvent réparties un peu au hasard de la concession.

Chaque propriétaire ou locataire aime bien voir sa parcelle clairement délimitée, et la clôture est la règle générale. Mais les formes en sont fort diverses, et ceci dans une même parcelle : depuis la case elle-même ou un grand mur en dur, jusqu'à la ligne de piquets en passant par le simple entassement d'agglomérés. En tout cas, rares sont les parcelles qui ne sont pas fermées complètement, en laissant simplement un accès sur la rue.

Que trouve-t-on à l'intérieur de la parcelle en plus de la ou des constructions servant de logement ? Deux choses : un petit réduit abritant le fourneau malgache et servant de cuisine, puis dans un coin de la parcelle, un enclos entouré de secco, avec une bouilloire contenant l'eau nécessaire aux ablutions, et d'où se dégage une odeur ammoniaquée caractéristique, insuffisante toutefois pour incommoder les habitants.

Complétons cette description par le tableau du nombre de constructions, ventilées selon le nombre de pièces et le matériau employé.

TABLEAU 24.

MATÉRIAU \ NOMBRE DE PIÈCES	1	2	3	4	5	6	7 et +	TOTAL
Bois	46	67	27	25	27	4	10	206
Dur	9	15	16	2	2	1	0	45
Crinting	3	3	1	0	2	3	0	12
Paille (1)	7	7	1	1	2	0	0	18
Total	65	91	45	29	33	8	10	281

Plus de 50 % des constructions en bois (113 sur 206) n'ont qu'une ou deux pièces, c'est-à-dire se rangent dans la première catégorie. L'ensemble de l'habitat ne témoigne donc pas d'un niveau de vie très élevé.

(1) Chaque case de paille ne comporte qu'une pièce. Quand nous les avons réparties sous les rubriques 2, 3 ou 5 pièces, cela veut dire qu'il y a 2, 3 ou 5 cases en paille dans la même parcelle.

10: Thoré MS37 Senegal

Ceci est encore plus vrai si l'on considère maintenant l'équipement des cases. 228 foyers sur 258, près de 90 % n'ont ni eau, ni électricité, ni W.-C. dans la concession ; 26 ont l'électricité seulement ; 1 a les W.-C. sans eau courante ni électricité, 1 également les W.-C. plus l'électricité (dans ces deux cas les W.-C. se composent d'une fosse septique creusée dans le sable d'un coin de la parcelle par l'intéressé sous le contrôle du Service d'hygiène). Un a l'eau et l'électricité. 10 % des foyers s'éclairent donc à l'électricité, et le reste au pétrole, ce qui est fort peu dans une ville où sauf dans les tout derniers quartiers il est possible de faire installer un compteur dans chaque parcelle. Cependant, l'ingéniosité et l'entraide suppléent à la pauvreté d'équipement ; et si l'on rencontre un pourcentage de propriétaires d'appareils de radio bien supérieur à 10 %, c'est que dans nombre de cas le possesseur branche sa radio sur le courant qui arrive chez son voisin immédiat ou... lointain.

L'inconvénient le plus grave tant du point de vue hygiène que du point de vue confort, résulte de l'absence totale d'équipement sanitaire. Sans doute, un enclos dans la parcelle a une destination particulière ; mais ce petit coin ne peut servir à tout, et, pour ceux qui sont en bordure de l'agglomération, c'est la brousse qui sert de lieu d'aisance ; pour les autres, dont la parcelle est située loin de la lisière, ce sont les terrains vagues intérieurs à Pikine. Cet état de fait est néfaste pour bien des raisons : d'abord pour bon nombre d'habitants, c'est une véritable expédition en définitive que d'aller aux cabinets ; que l'on juge de ce que cela représente pour les vieillards ou les malades. En outre c'est malsain, et il suffit pour s'en rendre compte, d'aller un soir d'hivernage après une tornade, respirer cette odeur nauséabonde que le vent chasse des terrains vagues sur le reste de l'agglomération (1).

Dans les Cités, bien que tous ne soient pas possesseurs d'un bloc sanitaire, la situation est meilleure. On compte seulement 12 % des foyers qui n'ont ni eau ni l'électricité ni W.-C., 12 % qui possèdent l'électricité en plus des W.-C. sans poste d'eau dans la concession, 21 % qui ont l'eau et l'électricité, et le reste, soit 34 % qui détient l'équipement moderne complet. Il est à noter d'ailleurs que l'Office de l'Habitat ne construit plus dans son lotissement de constructions sans bloc sanitaire. La différence entre les deux groupes d'habitat est donc très sensible : seules les Cités

(1) Au début de l'année 1961, les Pouvoirs Publics ont entrepris la construction de plusieurs groupes de « douches », à 12 places. On ne peut que souhaiter l'extension du programme prévu et son achèvement rapide.

10: Thoré MS37 Senegal

constituent un type de logement moderne, adapté aux exigences de la ville, tandis que dans leur immense majorité les habitants des autres quartiers sont dépourvus du confort qu'offre la ville moderne.

Peut-on dire pour autant qu'ils vivent dans des « bidonvilles » ? Certainement pas. Ce qui caractérise les « bidonvilles », c'est l'entassement de la population dans un espace restreint, et le désordre des baraques. Ici, ce n'est nullement le cas ; les rues, quoique sableuses, sont bien tracées, et, surtout, les parcelles sont grandes ; il y a de l'espace réel avec son retentissement psychologique qui permet aux habitants d'une parcelle de se sentir chez eux. A la question posée plus loin : « qu'est-ce que vous aimez dans votre logement à Pikine ? », les réponses ont mis en évidence l'existence de ce sentiment du « home », du « chez-soi », que l'on associait dans la plupart des cas à l'espace occupé et à la tranquillité qu'il procurait.

Cette réalité matérielle et psychologique de l'espace libre a d'autant plus d'importance que, si l'on rapporte le nombre de pièces utilisées au nombre de personnes, on s'aperçoit que la relative exiguïté des lieux entraîne un entassement indéniable dans bien des cas. Voici (p. 192) le tableau, en chiffre absolus, des foyers qui ont été distribués à la fois selon le nombre de personnes et selon le nombre de pièces. La ligne horizontale donne le nombre de personnes, et la ligne verticale celui des pièces. Par exemple dans la case située à l'intersection de la ligne horizontale n° 2 et de la verticale indiquée par le chiffre 6 et 7, le nombre 12 veut dire qu'il y a 12 ménages dont le nombre de personnes est 6 ou 7 et qui n'occupent que 2 pièces. Le 1er tableau donne la répartition dans les quartiers, le second celle des Cités.

La ligne brisée au milieu du tableau sépare celui-ci en deux parties ; comme une pièce a en général une superficie d'environ 10 m carrés, nous avons considéré que la limite d'une occupation raisonnable était dépassée quand on comptait en moyenne plus de 2 personnes par pièce. A gauche de cette ligne se trouvent donc les ménages qui n'excèdent pas ce rapport de 1 pièce pour 2 personnes, à droite ceux pour lesquels l'occupation devient entassement. Additionnons maintenant tous les chiffres à droite de la ligne de séparation, et rapportons dans chaque tableau ce total des foyers « entassés » au total général. On constate que ce résultat, qu'on peut appeler « indice d'occupation », est beaucoup plus élevé dans les Cités que dans les quartiers : 26,4 % contre 45,2 %. Ce phénomène vient de ce que les familles sont beaucoup plus

TABLEAU 25. — Nombre de pièces par personne. 1) Quartiers.

	1	2	3	4	5	6-7	8-9	10 à 15	15 et +	TOTAL
1	15	10	11	10	8	4	1	0	0	59
2	4	13	10	15	8	12	3	3	0	68
3	0	5	7	12	4	8	5	1	0	42
4	2	4	1	5	1	7	5	1	0	26
5	0	2	2	4	4	12	9	6	0	39
6	0	1	0	0	0	4	3	3	0	11
7 et +	0	1	0	0	1	2	4	3	1	12
Total	21	36	31	46	26	49	30	17	1	257

nombreuses dans les Cités. Il est possible de le vérifier d'une double manière : d'abord en comparant le nombre moyen de personnes par ménage : ce qui donne 7,43 contre 4,86 ; ou bien en construisant à partir des tableaux précédents l'histogramme des familles nombreuses en pourcentages ; on s'apercevrait alors que la médiane passe dans le 1er cas entre 7 et 8 personnes, et dans le second, entre 4 et 5 ; c'est-à-dire que 47 % des foyers dans les Cités comptent au moins 8 personnes, tandis que dans les quartiers on ne dénombre que 47 % de foyers atteignant ou dépassant 5 personnes.

La même tendance est décelable en ce qui concerne la relation de l'équipement mobilier au nombre de personnes. Nous avons donc dressé un tableau identique au précédent en substituant le nombre de lits au nombre de pièces, car c'est le lit qui constitue l'élément principal du mobilier. Évidemment les renseignements obtenus n'ont pas la même valeur, puisqu'il n'a pas été possible

10: Thoré MS37 Senegal

TABLEAU 26. — 2) Cités.

	1	2	3	4	5	6-7	8-9	10 à 15	15 et +	TOTAL
1										
2			2	1	2	2	1			8
3		1	3		4	4	3	5		20
4	1					1	2	4	1	9
5				1			2		1	4
6						1				1
7										
Total.....	1	1	5	2	6	8	8	9	2	42

de distinguer les diverses sortes de lits : lits à une ou deux places, sommiers en bois ou sommiers métalliques. Néanmoins on constate que le rapport du nombre de personnes au nombre de lits est plus élevé dans les Cités que dans les quartiers. Le résultat global est le suivant : ici 47, là 38 lits pour 100 personnes. On ne compte que 5 ou 6 cas où le lit se réduit à une simple natte jetée à même la terre battue, dans les baraques des quartiers.

Que conclure de ces diverses remarques ? Que de manière générale l'insuffisance des conditions de logement explique pourquoi les Pikinois attachent tant d'importance au terrain de leur parcelle, et pourquoi autant sinon plus que l'intérieur, cet espace est le centre de la vie et de l'activité familiale. Les pièces d'habitation servent essentiellement d'abri pour dormir, et pour protéger un entretien ou un tête-à-tête des regards et des écoutes indiscrètes. De jour, on est mieux dehors que dedans, et c'est la raison pour laquelle la véranda tient tant de place : elle est le trait d'union

10: Thoré MS37 Senegal

entre le dehors et le dedans, quand on y est assis, on est dehors, à l'air, et cependant à l'abri de la pluie, du soleil et aussi de la chaleur étouffante du dedans.

En second lieu, il est indéniable que l'augmentation du confort de l'habitat s'accompagne d'un accroissement de la famille. C'est là un phénomène extrêmement important. Pour mieux le comprendre il convient maintenant d'aborder l'étude du groupe occupant la parcelle.

Une première distinction s'impose quant au mode d'occupation. Outre les locataires et les propriétaires de leurs parcelles, il y a aussi ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre, et qui sont logés gratuitement dans une baraque ne leur appartenant pas, en général à cause de leurs liens de parenté avec le propriétaire. Voici le tableau en pourcentage de ces 3 catégories ventilées par ethnies.

TABLEAU 27.

ETHNIES	W	S	T	P	M	B	A	MOY.
Propriétaire	67	58	60	53	50	63	68	62
Locataire	19	23	32	30	42	27	18	23
Occupant sans payer	14	19	8	17	8	10	14	15
Total.....	100							100

62 % des occupants sont donc propriétaires, or nous avons vu que seulement 45 % ont été expulsés de Dakar et sont donc devenus de ce fait propriétaires de la parcelle qui leur a été concédée. Par conséquent un certain nombre de chefs de famille, environ 17 %, ne sont propriétaires que parce qu'ils ont acheté leur parcelle. Ce fait témoigne donc que Pikine est devenue une localité recherchée, où il vaut la peine de dépenser de l'argent pour s'établir, et corrobore ainsi l'hypothèse émise plus haut, à savoir que l'évolution de Pikine atteste aujourd'hui un degré indiscutable de maturation urbaine.

Dans les Cités, on ne compte que 9 % de locataires ; tous les autres sont propriétaires ou en voie de l'être. Mais alors que la location d'une pièce dans une baraque située dans les quartiers coûte en moyenne 500 fr, le prix est beaucoup plus élevé dans les Cités, et ce revenu permet au propriétaire, qui de son côté doit verser la mensualité requise à l'Office de l'Habitat, à peine supé-

rieure au montant du loyer, d'acquérir au bout de 5 ans un logement en ne versant en définitive qu'une somme dérisoire. Il est difficile d'évaluer la fréquence de cette pratique abusive ; dans notre échantillon, cela fait 3 locataires sur 4 .

Un autre point concerne la possibilité de diviser la parcelle en demi-parcelles, ou de s'associer à 2 et même 3 foyers sur le terrain d'une seule parcelle. Cette possibilité n'existe pas dans les Cités, où, pratiquement, les obligations économiques et la disposition de l'habitat impose comme règle de n'avoir qu'un seul foyer par parcelle. Dans le quartier, sur 264 foyers, on en compte 191, soit 72 % qui sont seuls à occuper le terrain, 46 soit 17 % groupés à deux, et 27, soit 11 % groupés à 3.

Les types d'association sont très divers, depuis les ménages qui sont unis par un lien de parenté, et qui représentent 22 % des cas d'association, c'est-à-dire 6 % du total, jusqu'aux foyers vivant dans deux demi-parcelles rigoureusement séparées. Le cas le plus fréquent est constitué par la cohabitation de deux ménages non parents, qui partagent sinon la même baraque du moins la même cour intérieure, chacun ayant son feu et faisant sa cuisine à part. En général les familles ainsi groupées ne comprennent qu'un nombre limité de membres, l'exiguïté d'une demi-parcelle ne favorisant pas l'installation de familles nombreuses. Comme ce facteur n'existe pas dans les Cités, où la parcelle est individuelle, on peut y voir l'une des causes pour lesquelles le nombre moyen d'individus par foyer y est plus élevé qu'ailleurs.

L'analyse de la composition qualitative du groupe familial va dévoiler une autre raison. On peut distinguer schématiquement 4 principales sortes de famille, si on considère sa composition qualitative : l'adulte solitaire, l'adulte vivant avec un ou plusieurs enfants, qu'il s'agisse des siens propres ou de jeunes frères, la famille dite « élémentaire » composée du mari, de sa ou ses femmes, et de leurs enfants, enfin la famille élémentaire à laquelle s'adjoignent soit des parents collatéraux, soit des étrangers ou les deux.

Voici (p. 196) le tableau des pourcentages de ces différents types, ventilés par ethnies ; le premier est celui des quartiers, le second celui des Cités.

Quand on passe des quartiers aux Cités, on constate globalement que :

1° Le nombre des familles élémentaires augmente.

2° La proportion des familles « étendues » — au sens très large du terme — reste la même dans les deux cas.

10: Thoré MS37 Senegal

3° Cet accroissement du taux de la famille conjugale est donc dû à la disparition presque totale dans les Cités des célibataires, vivant seuls ou en compagnie d'enfants qui sont à leur charge, notamment des femmes divorcées.

TABLEAU 28.

ETHNIES	W	S	T	P	M	B	A	MOY.
Type 1.....	8,4	17,6	7	7,7	21,4	9,1	12,5	9,7
2.....	9,1	17,6	2,3	7,7	0	9,1	0	7,4
3.....	39,9	35,3	48,8	61,5	50	54,5	62,5	44,7
4.....	42,6	29,5	41,9	23,1	28,6	27,3	25	38,2
Total.....	100							100
Type 1.....	5,9							2,4
2.....	0					20		2,4
3.....	70,6	33,3	50	50	—	60	33,3	57,1
4.....	23,5	66,7	50	50		20	66,7	38,1
Total.....	100							100

On peut se demander si ce facteur suffit à lui seul à expliquer cet accroissement du nombre de personnes par ménage que nous avons relevé plus haut. Il existe entre les Cités et les quartiers une autre différence qui peut également contribuer à cette explication : c'est celle du taux de polygamie. Nous entendons par là le nombre de chefs de ménage qui sont polygames rapporté au nombre total de chefs de ménage masculins. Sur 100 chefs de famille, 21 dans les quartiers sont polygames, et 31 dans les Cités. La différence est notable.

L'élévation du niveau de vie, que symbolise et réalise l'accession à un logement en dur pourvu des commodités modernes, semble donc aller de pair avec un accroissement de la polygamie. Un autre facteur doit également être mis en corrélation : le niveau d'instruction. La proportion des polygames chez les lettrés est plus élevée que la proportion correspondante chez les illettrés : 26,5 % contre 21,6 %.

Mais, comme le suggèrent les chiffres précédents, il semble que la cause principale se trouve dans l'amélioration des conditions économiques, et que l'instruction ne joue ici que le rôle d'une

10: Thoré MS37 Senegal

cause seconde, celle qui permet précisément l'accès à un revenu plus élevé. Un autre indice va dans le même sens : le nombre moyen de personnes à la charge du chef de famille, personnes qui ne logent pas dans la concession, mais habitent soit en ville, soit au village. Ce nombre moyen augmente nettement pour les Cités : 219 contre 142 personnes à charge pour 100 chefs de famille, en plus des siens qui vivent avec lui.

Il devient possible maintenant de dégager quelques conclusions qui se trouvent au point de convergence des remarques précédentes.

1) Il ne semble pas que ce qu'on désigne sous le nom déplorable de « parasitisme familial (1) » puisse être rendu responsable de l'augmentation relative du nombre de personnes par foyer dans les Cités. Ce fait est explicable par deux autres raisons : d'une part la disparition de foyers réduits de célibataires ou de divorcés, au profit de la famille conjugale ; d'autre part, au sein de cette dernière, un accroissement du nombre d'épouses.

2) La solidarité familiale n'en est pas moins un fait patent tant dans les Cités que dans les quartiers. Elle s'exerce sous deux formes : la première consiste à prendre complètement à sa charge le logement, et l'entretien de frères, de neveux ou de parents quelconques. Elle transparaît dans le chiffre de 38 % de familles dont l'extension déborde le cadre de la famille conjugale proprement dite. Sur ce point les habitants des Cités se comportent à peu près de la même manière que les autres. Mais leur effort est plus grand en ce qui concerne la seconde forme de solidarité familiale : envoyer de l'argent à des parents de manière à payer tout ou partie de leurs frais d'entretien.

3) L'amélioration des conditions de vie et la participation dans une certaine mesure, au confort matériel qu'apporte le milieu urbain, ne se traduisent pas nécessairement par une rupture et un bouleversement des comportements sociaux traditionnels. Au contraire sur deux points, la polygamie et la solidarité familiale, on assiste à un renforcement de ces conduites, et, si l'on peut employer cette terminologie au Sénégal, ce n'est pas de « détribalisation » qu'il faudrait parler, mais de « surtribalisation ».

---

(1) Il ne s'agit pas de nier l'influence négative et paralysante que peut exercer une famille sur les meilleurs de ses membres et qu'on désigne d'ordinaire sous le nom de parasitisme. Mais il ne faut pas méconnaître non plus l'aspect positif de solidarité qui compense les conséquences nocives de la migration et facilite à l'immigrant la transition du milieu traditionnel au milieu urbain.

10: Thoré MS37 Senegal

Conclusion.

Malgré sa jeunesse, Dagoudane-Pikine n'en est pas moins une ville distincte de Dakar, quoique dépendant étroitement de celle-ci. Une ville, par sa superficie, l'importance de sa population, l'effort d'équipement entrepris, notamment sur le plan scolaire, et enfin par le mode de travail offert à une part importante de la population active. Ville typiquement africaine aussi, avec le petit nombre de constructions en dur, son chômage important, le grand nombre de jeunes, et surtout les grosses déficiences des équipements publics : nous n'avons pas parlé de l'équipement sanitaire ; il est encore terriblement insuffisant, bien qu'une pharmacie soit ouverte depuis la fin de l'enquête, que la construction d'une maternité soit en cours... De gros travaux de voirie sont à exécuter.

D'autre part, il est certain que la différence matérielle entre les deux groupes d'habitat, bien distincts géographiquement, entraîne et exprime une différence sociologique indiscutable. La population des Cités jouit de conditions de confort supérieures, elle est mieux acculturée au milieu urbain, le niveau d'instruction y est plus élevé en moyenne, et, sur le plan professionnel, on y compte une grosse proportion de fonctionnaires et de petits cadres de l'industrie et du commerce. Tous ces facteurs contribuent donc à accentuer une certaine séparation entre deux couches sociales. Mais, dans le même temps où l'intégration à la vie et au travail moderne, et la participation aux avantages et aux obligations du milieu urbain éloignent les habitants des Cités des conditions traditionnelles, et par là même, de leurs concitoyens qui ne profitent pas des mêmes avantages, se dessine un mouvement inverse de retour à la tradition ou de renforcement des conduites anciennes. Il n'y a donc pas vraiment rupture : les modèles familiaux, les rapports entre homme et femme changent moins vite que les conditions de logement, et c'est ce qui explique pourquoi l'unité de la société n'est pas atteinte, du moins pas encore, par le changement récent, et pourquoi le style de vie familiale reste le même dans les parcelles des quartiers ou dans les concessions clôturées des Cités. Il appartiendra à un autre travail d'analyser plus exactement les conflits de ces forces contradictoires.